

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par téléphone, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 16 juin 2016, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Léo Lelièvre, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Murielle Couture, conseillère
	MM.	Réjean Desbois, conseiller
		Réal Roussy, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire.

Tous les membres présents renoncent à l'avis de convocation et traitent des sujets suivants :

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération le sujet suivant.

2016-06-118

#### **ENGAGEMENT EMPLOYÉ – PROGRAMME FAIR**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Guylaine Mercier, messieurs Réjean Lambert et Marc Beaudin ont postulé sur le projet du programme FAIR ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le projet Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) a une durée de 14 semaines et que la rémunération de la personne engagée sera de 40 heures par semaine au taux horaire de 11.75 \$.

**QUE** le conseil municipal décide que la personne qui sera engagée sur le projet FAIR se fera par tirage au sort. Le directeur général convoquera les trois personnes et effectuera un tirage au sort devant les personnes présentes.

2016-06-119

#### **COMPTE DE BANQUE COMITÉ DU FESTIVAL D'ÉTÉ – CORPORATION ÉCONOMIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal aboli le comité du festival d'été dans le but de transférer toutes les activités du festival à la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs membres du comité du festival seront des nouveaux membres de la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le transfert de l'argent du compte de banque du comité du festival dans celui de la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question.

**2016-06-120**

**CLÔTURE DE LA SESSION**

La clôture de la session est proposée par Réal Roussy à 19 : 30 heures.

---

Léo Lelièvre, maire

---

Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »